monsieur carnaval accepte sa condamnation a être brûlé

la cour d’assise de térésa a condamné monsieur carnaval a être brûlé vif. Elle demande également un examen de monsieur carnaval à la fin de sa peine pour une éventuelle rétention de sûreté dans une urne. Le condamné a dit accepter sa peine et n’envisage pas de faire appel selon son avocat.

“ il a fait subir à notre école un calvaire sans nom”

l’avocat général a qualifié monsieur carnaval de criminel méthodique et froid avec une manière d’opérer digne d’un sérial killer.